



Utilisation d'un nom de personnalité modifié

Par **nicosFR_old**, le **12/06/2007 à 23:05**

Bonjour,rrrnJe voudrais savoir si j'encours des poursuites à utiliser le nom d'une personnalité dont l'orthographe et la prononciation ont été modifiés (le nom de la personnalité originale restant reconnaissable) à des fins artistiques et commerciales.rrrnMerci de votre aide !

Par **Dinah**, le **22/06/2007 à 14:39**

Bonjour,rrrnCela n'engage que moi, mais je pense que dès l'instant où le nom est modifié (et même s'il reste reconnaissable), il n'y a pas de problème. D'ailleurs, beaucoup d'auteurs, de dessinateurs, etc... procèdent ainsi librement.rrrnCependant, si vous profitez du changement de nom pour par exemple insulter la vraie personnalité qui est derrière, celle-ci est en droit de vous poursuivre.